

- (b) an indictable offence and liable to a fine in an amount that is in the discretion of the court or to imprisonment for a term not exceeding ten years, or to both.
- (2) A prosecution under paragraph (1)(a) may be instituted at any time within but not later than three years from the time when the subject matter of the complaint arose."
- b) par mise en accusation, une amende dont le montant est fixé par le tribunal et un emprisonnement maximal de dix ans, ou l'une de ces peines.
- (2) Les poursuites pour l'infraction visée à l'alinéa (1)a) se prescrivent par trois ans à compter de sa perpétration. »

Section 25 of the Act delegates responsibility for the enforcement of the Act to all officers as defined in the *Customs Act* (section 2(1)). Foreign Affairs and International

Trade entrusts the enforcement of the Act to Revenue Canada, Customs and Excise, and to the Royal Canadian Mounted Police.

L'article 25 de la Loi délègue la responsabilité en matière d'application de la Loi à tous les agents au sens du paragraphe 2(1) de la *Loi sur les douanes*. Le ministère des Affaires étrangères et du

Commerce international confie l'application de la Loi à Revenu Canada, Douanes et Accise, et à la Gendarmerie royale du Canada.

Status of Export Controls Investigations for 1998

Voluntary compliance continued to be a key element in Canada's export control system in 1998. Revenue Canada, Customs and Excise, issued 173 warning letters and made 227 detentions, in another 135 cases queries were made and 29 cases were referred for investigation. Goods were seized in 87 cases. The RCMP undertook 22 assistance cases, had 21 reported cases, 18 actual offences and laid 16 charges.

État des enquêtes aux fins du contrôle des exportations pour 1998

Le respect volontaire de la réglementation reste un élément clé du système canadien de contrôle des exportations. Revenu Canada, Douanes et Accise, a émis 173 lettres d'avertissement et procédé à 227 détentions. Des demandes d'information ont été faites dans 135 autres cas, et 29 cas ont été soumis à enquête. Des marchandises ont été saisies dans 87 cas. La GRC a accordé son assistance dans 22 cas, a ouvert 21 dossiers, a confirmé 18 infractions et a porté 16 accusations.